quel s'incline avec un profond respect l'assistance entière.

Avant de donner la bénédiction du Saint-Sacrement, M. l'Archiprêtre lut l'acte solennel de réparation. »

Vous croyez, peut-être, qu'après tant de simagrées, l'ordre (qui n'avait pas été troublé) est rétabli ?

Pas du tout. On annonce qu'une grande procession doit avoir lieu prochainement, au cours de laquelle l'estaminet du sacrilège va être béni !

Il est évident que sans cela la bière deviendrait aigre par miracle dans les chopes et que le genièvre de Houlle ou d'ailleurs y aurait un goût d'acide sulfurique !

Ah ! les pieuses gens de Saint-Omer n'en sont pas encore revenues ! Un sacrilège, et surtout un sacrilège qui n'a fait de mal à personne, qui a pu s'accomplir sans que le monde en soit troublé, sans que la terre ne s'entr'ouvre, que le ciel ne se fâche ! Un sacrilège qui démontre toute la farce de Messieurs les prêtres et des superstitions qu'ils entretiennent de façon intéressée dans le public ! Pensez donc !

Un des auteurs de la plaisanterie des hosties s'est vu refuser une chope par un cabaretier orthodoxe. Un barbier dévot n'a pas voulu donner son rasoir en lui faisant la barbe...

La petite ville craint les sortilèges et elle se venge, basement, mesquinement. Dans une maison qui se donne des allures républicaines et qui était employé un des deux « lurons », on lui signifie son congé.

L'autre lascar avait été « sonneur intérimaire » de la cathédrale ! Voilà où mène la fréquentation assidue des lieux saints !

Sans doute, les deux compères n'ont pas accompli une action d'éclat. Qui ne s'amuse pas à l'église n'a qu'à pas y aller. Mais leur plaisanterie de loustics un peu éméchés a soulevé dans le monde bigot audomarois une colère et une indignation furieuses tellement hors de proportion avec l'événement que l'on ne saurait s'empêcher d'en rire en notre siècle où les hosties, les amulettes et les fétiches n'effraient plus que les jeunes curés et les vieilles femmes !

ALEX WILL.

AURONS-NOUS LE LIVRET CIVIQUE ?

M. FAILLIOT PROPOSE D'ETABLIR LES LISTES ELECTORALES SUR DE NOUVELLES BASES

L'une des propositions, et non la moins intéressante, qui seront discutées, à la Chambre, lors des prochains débats sur la réforme électorale, c'est celle de M. Failliot, tendant à instituer le « livret civique » et portant modifications à l' « établissement des listes électorales » concernant les élections législatives, départementales et municipales.

Ému des abstentions de plus en plus nombreuses qui se produisent dans les élections, M. A. Failliot a recherché un mode de recrutement électoral « qui offrit autant de garantie, d'exactitude, de précision et de permanence que le recrutement militaire, et dont le caractère de mesure général fût aussi réel ».

La proposition de loi de M. Failliot, tendant à l'obligation de l'inscription électorale, vise, en même temps, à la réforme de la pratique électorale trop souvent faussée par des irrégularités. Aussi, l'honorable député a-t-il ajouté à son texte quelques prescriptions destinées « assurer la sincérité des votes et l'identité des électeurs.

Par ce projet, le maire conserve le soin de dresser les listes électorales et d'y apporter tous changements utiles.

Deux livrets sont établis : 1. le livret électoral administratif, constitué par le greffier du Tribunal civil, reste en dépôt à la Mairie; 2. le livret électoral personnel, ou livret civique, établi par le maire, d'après le précédent, est remis à l'électeur qui le conservera toujours par devers lui.

L'électeur ne peut être admis à voter que sur présentation de son livret civique, lequel est confronté avec le livret administratif. Les inscriptions multiples sont ainsi rendues impossibles et le vote est nécessairement personnel.

Les demandes d'inscriptions ou de radiations électorales pourront être reçues en tout temps ; les listes seront revisées trimestriellement et un recensement annuel recherchera les réfractaires.

En ce qui concerne les opérations du vote, le bulletin blanc est considéré comme valable, afin que des candidats, se trouvant récusés, à l'unanimité moins quelques voix par des bulletins blancs, ne puissent, au second tour de scrutin, être imposés aux électeurs récalcitrants par ces quelques voix.

Au sujet des fraudes, l'action civile sur les membres du bureau électoral est ouverte aux candidats seuls, et non plus à tous les électeurs du collège.

Telle est l'économie de la proposition de M. Failliot. Elle a, du moins, pour mérite, de proclamer que le vote n'est pas seulement un droit, mais encore un devoir.

Les empoisonnements de Berlin

PAS DE CHOLERA. — AU TOTAL, 72 MORTS

Berlin, 2 janvier. — Aucun nouveau cas d'empoisonnement ne s'est produit à l'asile de nuit de la Prosbeistrasse. Par contre, plusieurs malades ont été transportés sur différents points de la ville dans les hôpitaux berlinois. Le nombre total des morts est actuellement de 72.

L'information ouvert contre le droguiste Scharmach, coupable d'avoir vendu de l'alcool méthylique à plusieurs cabaretiers berlinois, suit son cours. Les médecins ne croient pas toutefois que ce soit là la seule cause de la mélanie.

Plusieurs cas d'empoisonnement se sont également produits à Leipzig. Les matières prélevées dans les intestins des cadavres ont établi que là encore on se trouvait en présence d'empoisonnements à l'alcool méthylique. Un marchand de vins de Leipzig, nommé Kehr, a été arrêté pour avoir vendu à plusieurs cabaretiers de l'alcool méthylique. Il a été établi que quelques jours avant Noël il avait fait un voyage à Berlin où il avait acheté chez le droguiste Scharmach une assez grande quantité d'alcool méthylique.

Les députés candidats aux élections sénatoriales

Paris, 2 janvier. — On sait qu'il y a cent sénateurs à nommer le 7 janvier prochain.

A l'heure présente 51 députés sont candidats à ces élections, soit au scrutin même du 7 janvier, soit devant les congrès qui dans certains départements précéderont ce scrutin. En voici la liste :

Ain : Bollet ; Aisne : Magniaudé, Hauet ; Alpes (Basses-) : Perchot, Joly, Andrieux ; Alpes (Hautes-) : Blanc ; Alpes-Maritimes : Poullan ; Ardennes : Hubert, Poulain Dunaime, Doizy ; Aube : Paut-Meunier ; Aude : Dujardin-Beaumetz, Sanzède ; Aveyron : Balitrand, Monsservin ; Bouches-du-Rhône : Camille Pelletan, Cadenat ; Charente-Inférieure : Réveillaud ; Cher : Debaune, Meuger ; Corrèze : Delmas, Tavé ; Côte-d'Or : Camuzet, Muteau ; Côtes-du-Nord : Armez, Mando, Baudet, Le Troadec, de Kerguézec ; Creuse : Simonet, Gioux ; Dordogne : de La Batut, Saumande, Streyjol, Sarrazin ; Eure : Modeste Leroy ; Eure-et-Loir : Lhopiteau, L. Baudet ; Finistère : Hémon, Dubuisson ; Gard : Devèze, Fournier ; Gironde : Chastenet ; Loire : Morel ; Seine-Inférieure : Bignon, Brindeau, Quesnel ; Algérie : Colin ; La Guadeloupe : Légitimus.

Deux époux assassinés à coups de taille-marc

Le Mans, 2 janvier. — Le parquet de La Flèche s'est transporté cet après-midi dans la commune de Sarcé, où un double crime a été commis la nuit dernière.

Ce matin, les époux Aubert, propriétaires, ont été trouvés assassinés dans leur appartement. Ils avaient été frappés avec un taille-marc (sorte de longue lame qui sert à tailler le marc de pomme à sa sortie du pressoir). Les assassins ont laissé l'instrument du crime près des cadavres.

Aucune arrestation n'est encore opérée.

Ce double assassinat a eu certainement le vol pour mobile, car tous les meubles ont été cambriolés.

ASSASSINS DE 15 ANS

Laval, 2 janvier. — Une tentative d'assassinat, suivie de vol, a été commise aujourd'hui à Gorron, sur la personne de M. Pierre Gainon, 54 ans, par deux gamins de 15 ans, Ducoin et Grangeré.

La victime est dans un état grave. Les meurtriers ont disparu. Le parquet de Laval est sur les lieux.

Les détails manquent encore.

Le brigandage de la rue Ordener

A LA RECHERCHE DE CAROUY ET DE SES COMPLICES

Paris, 2 janvier. — Nous avons annoncé l'arrestation de quatre personnes : les époux Dettwiller, qui tenaient un garage à Bobigny ; Jeanne Botelli, dont le vrai nom est Jeanne Giorgis, qui avait épousé un nommé Brutus Bernardi, anarchiste, condamné en 1909 comme faux-monnayeur, et un ouvrier serrurier, Charles Valentin, dit Boulanger, condamné en 1911 comme insoumis.

Ces quatre prévenus ont joué, à coup sûr, un rôle dans l'attentat de la rue Ordener.

Le service de la sûreté recherche, d'autre part, un individu qui en fut, selon toute vraisemblance, le véritable instigateur : c'est un nommé Carouy, dit Leblanc, ami de la femme Jeanne Botelli et ancien hôte des époux Dettwiller à Bobigny.

Carouy, dit Leblanc, qui connaissait admirablement le quartier où s'est déroulé le drame, avait été à même de se rendre compte des moindres faits et gestes des garçons attachés à la succursale de la Société générale dont les bureaux sont situés au numéro 16 de la rue Ordener.

Les agents de M. Hamard ont établi que Carouy avait longtemps habité la banlieue, notamment à Bobigny, au Raincy, à Pantin, à Aubervilliers, mais il reste introuvable.

M. Hamard, qui, à Bobigny, dans la maison de Dettwiller, avait fait saisir les objets appartenant à Carouy, en examinant la voiture, dite « poussette », appartenant à celui-ci, a fait une découverte très intéressante. Dans une sorte de tiroir aménagé sous la petite voiture, le chef de la sûreté a trouvé une pince-monseigneur, de fabrication anglaise, se démontant en trois parties. Cet outil, qui est surtout employé par les perceurs de murailles et autres cambrioleurs de « grand style », semble indiquer que Carouy n'exerçait le métier de marchand ambulant que pour mieux dissimuler ses véritables occupations. On s'en doutait un peu, du reste.

L'EVASION DU CAPITAINE LUX

De la forteresse de Glatz à la rue Saint-Dominique

Paris, 2 janvier. — Le capitaine Lux, dont nous avons annoncé l'évasion de la forteresse de Glatz, est arrivé en France et a été reçu hier à Paris, à titre privé, par M. Messimy.

Le capitaine Lux est un officier du génie et sort de Polytechnique. Il est âgé de trente et un ans et est capitaine depuis le 24 mars 1908. Il est détaché au commandement supérieur de la défense de Belfort.

POURQUOI FUT ARRETE LE CAPITAINE

Le capitaine Lux avait été arrêté sur le territoire allemand et condamné le 29 juin dernier à six ans de forteresse par le tribunal d'empire de Leipzig pour espionnage.

L'acte d'accusation spécifiait que Lux s'était rendu suspect d'une tentative d'espionnage en écoutant causer trois témoins : un soldat de Colmar, un dentiste de Munich et un employé des postes de Strasbourg. Le « Lokal-Anzeiger » a donné une autre version.

D'après ce journal, le capitaine Lux aurait cherché à se procurer des pièces intéressant la sécurité de l'empire allemand, il aurait voulu soudoyer les trois individus en question pour se procurer des documents précieux de mobilisation ou autres, et c'est sur leur dénonciation qu'il aurait été arrêté.

Procès d'espionnage

Le procès de cet officier se déroula à huis-clos. On ne lui permit pas de s'adjoindre pour le défendre un avocat français. Beaucoup de témoins furent entendus, parmi lesquels des commissaires de police helvétiques. Les autorités allemandes exigèrent sur cette affaire le secret le plus absolu.

L'instruction avait duré six mois. Voici un des considérants du jugement :

« Le capitaine Lux n'ayant pas agi dans son intérêt personnel, mais comme Français et dans l'intérêt de sa patrie, la cour estime que les quinze ans de travaux forcés prévus pour ce délit doivent être commués en détention en forteresse et juge que six ans sont suffisants. »

Après sa condamnation, le capitaine Lux fut enfermé dans la citadelle de Glatz, d'où il vient de s'évader pendant la nuit de Noël.

M. Messimy cherche à s'excuser

C'EST A TITRE PRIVE QUE LE CAPITAINE LUX AURAIT ETE REÇU PAR M. MESSIMY

La forteresse de Glatz est bâtie sur une colline qui surplombe la ville. Elle est considérée comme la plus sûre et la mieux surveillée des prisons militaires allemandes.

Le capitaine Lux réussit à tromper la surveillance des sentinelles allemandes : de Glatz, il s'est rendu en France non par les moyens romanesques que d'aucuns lui attribuent, mais par des moyens ordinaires, dont on nous permettra de taire les détails.

Il s'est présenté hier matin au ministère de la guerre, comme doit le faire tout officier absent de son corps depuis longtemps.

Il a été reçu par le général Dubail, chef d'état-major de l'armée, avec lequel il s'est longuement entretenu. Il a beaucoup insisté pour voir le ministre de la guerre afin de faire régler immédiatement sa situation.

Il voulait demander un congé qui lui était nécessaire.

M. Messimy, qui était à ce moment à son bureau, se souvenant des relations particulières qu'il avait eues avec le capitaine Lux, comme rapporteur du budget, l'a reçu à titre privé.

AUTOUR DE L'EVASION

Dans l'entretien qu'il a eu avec M. Messimy, le capitaine Lux a raconté son évasion. Un des amis intimes du capitaine a fait sur cette évasion le récit suivant :

« Lux a réussi à s'évader par ses propres moyens, sans aucune complicité allemande.

Il ne jouissait nullement, à la prison, d'un régime de liberté relative.

Il était tenu de garder la chambre constamment, à l'exception de deux récréations journalières (10 heures à midi, 2 h. 15 à 4 h. 15) en cette saison, pendant lesquelles il pouvait sortir se promener dans les cours intérieures et avoir des relations avec les officiers allemands détenus à la forteresse. Durant cette récréation il lui était permis de monter, sous la surveillance spéciale d'un sous-officier, sur le rempart qui couronne la citadelle, pendant une heure le matin et une heure le soir. Mais à aucun moment le capitaine Lux n'a pu circuler sur parole dans la ville de Glatz. Il en est de même d'ailleurs du capitaine anglais Trench, détenu à la forteresse de Glatz, malgré les assertions de certains journaux allemands. L'officier que les habitants de Glatz ont vu circuler en ville et qu'ils ont pris pour le capitaine Trench était un officier allemand, ingénieur de la marine.

Le régime des officiers allemands est en effet tout différent. Ils ont la faculté de sortir en ville deux fois par semaine durant 3 heures et d'assister aux services religieux du dimanche. A l'intérieur de la forteresse, ils peuvent se rendre visite à toute heure du jour et de la nuit.

Il est inexact de dire que le capitaine Lux ait pu communiquer facilement avec le capitaine anglais Trench. Au contraire, toute communication entre les deux officiers était rigoureusement interdite. Ces deux officiers étaient logés dans des bâtiments différents, surveillés sans cesse par une sentinelle.

Afin de créer quelque société aux deux prisonniers, les officiers allemands détenus à la forteresse étaient partagés en deux sections séparées correspondant avec l'un ou l'autre des prisonniers pendant les heures de récréation. Les relations du capitaine Lux avec ces officiers allemands ont toujours été très cordiales ; elles constituaient le vrai adoucissant à l'amertume de sa longue solitude. »

Je n'étais pas prisonnier sur parole

Le capitaine Lux s'est refusé à toute interview.

Ses frères, tous deux officiers (lieutenants d'infanterie au 46e et au 156e), font de même. Le capitaine tient toutefois à mettre en lumière un point particulier et à démentir une assertion des journaux allemands qui lui est restée sur le cœur.

« Les journaux ont déclaré que j'étais prisonnier sur parole.

J'oppose, dit le capitaine, à cette erreur grossière et véritablement audacieuse, le démenti le plus formel. J'étais si peu prisonnier sur parole que j'étais enfermé dans une chambre donnant sur une cour intérieure de la forteresse où la surveillance était exercée par une sentinelle munie de cartouches à balles. »

Pour sortir de la forteresse, le capitaine a en effet dû forcer deux portes intérieures, couper un barreau en fer de 2 cm/2 cm, descendre une muraille de 5 mètres de haut, traverser des jardins, passer des obstacles de toute nature, avant d'atteindre une dernière grille de 2 m. 50 de hauteur, éclairée directement par un bec de gaz et placée sous l'œil d'une sentinelle.

RÉALITÉ OU ROMAN ?

L'EVASION AURAIT ETE PREPAREE PAR DES OFFICIERS FRANÇAIS, CAMARADES DU PRISONNIER

Voici, d'autre part, le récit romanesque qui tend à s'accréditer sur la foi de certains amis du capitaine. Nous nous en faisons l'écho à titre documentaire.

Avant de partir pour l'Allemagne, le capitaine Lux avait mesuré toute l'étendue des dangers qu'il allait affronter ; mais ses camarades lui avaient juré d'aller à son secours s'il lui arrivait malheur. On va voir comment il ont tenu parole.

Or, des officiers amis du détenu lui expédiaient chaque jour de France un paquet de revues et de journaux assez grossièrement ficelé avec du fil de cordonnier, appelé « ligneul ». Le lien de chaque paquet journalier avait de 50 à 60 centimètres de long. A l'arrivée du courrier, le vaguemestre procédait à un examen sommaire ; d'ailleurs, l'envoi ne comportait que des journaux de nuance politique ou chauvine peu éclatante, de façon à ne pas attirer l'attention de revues sur les mathématiques ou même sur l'industrie. L'envoi remis au capitaine, celui-ci dépliait soigneusement le colis, éparpillait les journaux sur sa table, en commençait la lecture, qu'il prolongeait tant qu'il se sentait surveillé. Mais dès que le gardien s'était éloigné, le prisonnier dénouait la ficelle et la mettait soigneusement de côté.

Le capitaine Lux a toujours été un très grand travailleur. Il s'était bien gardé de démentir cette réputation aux yeux de ses geôliers ; il ne prenait que le temps strict de la promenade hygiénique et se remettait aussitôt dans sa cellule devant sa table de travail. Et il lisait Frédéric Masson... car ses camarades lui envoyaient successivement « Joséphine Impératrice et Reine », « Joséphine Répudiée », « Napoléon Inconnu », « Napoléon et les Femmes ».

Le prisonnier faisait sauter à l'aide d'un canif, la couverture assez épaisse, des volumes et en retirait le plus souvent de l'argent — et de l'argent allemand, des marks, naturellement. Puis ce furent une série de lames très plates, du format du livre, lames qui n'étaient autres que des scies à métaux spécialement trempées et fabriquées pour lui en France.

Mais comment notre compatriote connaissait-il le secret de ces lourdes reliures, pleines tour à tour d'argent et d'acier, si utiles l'un et l'autre ? Il était prévenu par correspondance, paraît-il.

Le correspondant du capitaine, avant de lui écrire, prenait une enveloppe blanche, en décollait complètement les trois côtés, et sur leur verso, avec une encre spéciale et invisible, prévenait en quelques phrases françaises que le prochain envoi de livres comprendrait tel et tel volume, qui contiendraient dans la couverture tant de marks ou une scie.

Le capitaine Lux n'avait qu'à faire chauffer légèrement l'enveloppe pour voir apparaître la correspondance la plus intéressante et savoir ainsi où en était son évasion. Il aurait ainsi reçu, en dehors de quatre scies à métaux, une somme d'environ 500 marks. On avait tout prévu ; la correspondance secrète offrait au capitaine, non seulement un, mais deux plans complets d'évasion, entre lesquels il n'avait qu'à choisir le plus favorable. L'un le faisait fuir par la frontière russe et la Baltique ; l'autre par l'Autriche et l'Italie.

La date elle-même avait été soigneusement étudiée. Les fêtes de Noël avaient paru le moment le plus propice. Il était convenu qu'à un certain endroit, dans la nuit du 27 au 28 décembre, une automobile, conduite par un Hongrois, attendrait le capitaine, si toutefois celui-ci parvenait à sortir de sa cellule.

En conseil de guerre

Le capitaine Lux passera en conseil de guerre. Le règlement est formel. L'article 233 déclare en effet :

« Est puni de six mois à un an d'emprisonnement tout officier absent de son corps ou de son poste, sans autorisation, plus de six jours, ou qui ne s'est pas présenté quinze jours après l'expiration de son congé ou de sa permission, sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, de l'article premier de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers. »

Le capitaine Lux étant en permission régulière, c'est l'article 233 qui s'appliquera.

Inutile d'ajouter que ce procès sera certainement suivi d'acquittement... avec félicitations.

Du calme !

Paris, 2 janvier. — De divers côtés, on a annoncé des réceptions ou des fêtes en l'honneur du capitaine Lux et certains journaux ont pris l'initiative de souscriptions en sa faveur.

En présence de ces informations, nous pouvons déclarer que le capitaine Lux a reçu l'ordre de se soustraire à toute espèce de manifestation ayant le caractère, quelle qu'elle puisse être.

Protestations allemandes

Berlin, 2 janvier. — Un télégramme de Glatz aux journaux berlinois donne un démenti formel au récit fait par la presse française des préparatifs d'évasion du capitaine Lux. Les nombreux paquets de journaux envoyés au capitaine pendant sa détention furent toujours, a déclaré le commandant de la forteresse, ouverts dans son cabinet, et seul le contenu en fut remis au prisonnier.

Le commandant de la forteresse nie également qu'une complicité ait été possible et prétend que le capitaine a quitté la forteresse sans être aidé par qui que ce soit.

Le commandant de la forteresse de Glatz a fait ouvrir une enquête pour établir d'une façon précise la façon dont le capitaine s'est évadé.

Le Nouvel-An de M. Cochon

LA SITUATION DU PRESIDENT DE LA LIGUE DES LOCATAIRES N'A PAS NOTABLEMENT CHANGE. — NEANMOINS, M. CAILLAUX S'EN OCCUPE

Paris, 2 janvier. — M. Georges Cochon, secrétaire du syndicat des locataires, qui avait reçu congé par huissier de sa propriétaire, Mme Chazelles, et voulait déménager dimanche matin, en a été empêché par la police. Depuis dimanche, la situation est la même. Le drapeau rouge flotte toujours au quatrième étage de l'immeuble occupé par M. Cochon, rue de Dantzig, 62. Dimanche soir, le secrétaire du syndicat des locataires avait illuminé sa fenêtre.

Accompagné de M. Aubriot, député du 15e arrondissement, et de Me Columeau, avocat conseil du syndicat, M. Cochon s'est rendu à plusieurs reprises au ministère de l'intérieur. Comme il ne parvenait pas à être reçu, il a adressé une lettre de protestation au président du conseil.

M. Cochon a décidé d'assigner M. Lépine en dommages-intérêts.

A son tour, Me Columeau, avocat conseil du syndicat des locataires, a reçu congé par huissier de son propriétaire, M. Schweiber. Me Columeau, qui habite rue Lecourbe, 160, a raconté sa mésaventure en ces termes :

« Je devais quitter mon appartement en juillet prochain. A cette époque j'avais un bail nouveau. On me donne congé par huissier sans aucune raison pour avril. D'avril en juillet, je devrai aller dans un immeuble provisoire, d'où dommage très grave pour mon cabinet d'affaires. En outre, j'ai été l'objet de brimades de la part de ma concierge. Mes lettres ont été crémises sous la porte d'autres locataires ; on a éconduit des visiteurs qui venaient chez moi, etc. Je me crois en droit de demander à mon propriétaire des dommages-intérêts. »

Ce matin, à dix heures, une nouvelle délégation, composée de M. Aubriot, Me Columeau et M. Cochon, s'est présentée au ministère de l'intérieur. Elle a été reçue par M. Piétri, chef adjoint du cabinet.

A l'issue de l'entrevue, les délégués ont dit aux journalistes présents :

« Le chef-adjoint du cabinet nous a assuré que le président du conseil s'occupait, personnellement du cas de M. Cochon. M. Caillaux s'est fait remettre le dossier de l'affaire. Après quoi, il a fait télégraphier au secrétaire général de la préfecture de police, qui se trouvait en même temps que M. Lépine, en congé, de rentrer immédiatement à Paris, pour lui offrir les explications nécessaires.

Grève de candidats fonctionnaires

On ne trouverait plus d'amateurs pour garder les prisonniers

Paris, 2 janvier. — Au cours de la discussion du budget du ministère de la justice, le garde des sceaux a signalé les difficultés qu'il éprouvait à recruter le personnel des gardiens de prison. On n'a, faute de candidats, pourvu qu'à une partie des 130 emplois nouveaux récemment créés.

L'Association générale des agents des services pénitentiaires s'occupe de la situation dans son organe corporatif. Après avoir rendu hommage aux efforts de M. Cruppi pour remédier au mal, le conseil d'administration de l'association conclut :

« Il ne suffit pas de constater le mal et encore moins de le déplorer. Il faut chercher le remède, et il faut surtout le trouver coûte que coûte. Il réside tout entier dans l'amélioration matérielle et morale du sort du personnel intéressé. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'une question qui touche la sécurité nationale et qu'on ne peut éluder sans compromettre du même coup cette sécurité ».

Au ministère de la justice, on nous dit que si, à un moment, le nombre des postulants aux fonctions de gardien de prison a été insuffisant, la situation s'est améliorée depuis la libération de la classe, et aujourd'hui, il n'y a guère plus de postes vacants. Cependant on continue de se préoccuper, à la direction des services pénitentiaires, de cette disette de candidats gardiens de prison.

Les monarchistes cléricaux contre la République portugaise

Paris, 2 janvier. — La légation portugaise nous communique la dépêche suivante du ministre des affaires étrangères du Portugal :

« Quelques « thalasses » (surnom des monarchistes exaltés) ont préparé une manifestation de sympathie au patriarche de Lisbonne. De nombreux prêtres et plusieurs personnalités réactionnaires sont venus déposer leurs cartes au palais épiscopal.

Ils se disposaient à se livrer à une démonstration hostile à la République dans l'église São Vicente, quand ils furent avertis que le peuple s'amassait aux abords de l'église pour faire une contre-manifestation à la sortie.

La police accourue a évité une collision et protégé les réactionnaires contre l'attitude menaçante du peuple. Il ne s'est produit aucun incident désagréable grâce à l'intervention énergique et prudente de la police et de la garde républicaine. »

La coupe Fémina

Mlle Dutrieux bat son propre record

Dimanche, à l'aérodrome de Corbeaulieu, l'aviatrice, Mlle Jeanne Hervieu, s'est mise en course pour l'attribution de la coupe « Femina » dont est détentrice Mlle Hélène Dutrieu.

Mlle Jeanne Hervieu, partie à midi 45 sur monoplan, a couvert 248 kilomètres en 2 h. 41.

De son côté, Mlle Hélène Dutrieu, sur biplan, est partie aujourd'hui à midi 40 et a couvert 254 kilomètres 54 mètres en 2 h. 58, battant son record de distance de 137 kilomètres.

Elle n'a atterri que parce que le carburateur de son moteur était gelé.

Mlle Hélène Dutrieu reste détentrice de la coupe « Femina ».

Le banquier Valentyns est arrêté

Paris, 2 janvier. — La Sûreté générale vient d'arrêter le banquier belge Xavier Valentyns qui disparut l'été dernier de Paris, où il avait fondé une banque, 6, rue Favart.

Valentyns avait attiré de nombreux clients par des annonces faisant espérer de gros bénéfices. Il avait disparu en escroquant plusieurs millions.

Il sera transféré sous peu à Paris.

L'Immaculée Conception à la prison

Rennes, 2 janvier. — Le jeudi 21 décembre, la femme F..., détenue à Saint-Lazare depuis huit mois et arrivant à la maison centrale de Rennes, accouchait d'un enfant mort-né, ayant seulement, d'après les docteurs, quatre mois de gestation.

Comment, détenue depuis huit mois, put-elle accoucher d'un enfant de quatre mois ?

La question fera l'objet d'une enquête à Saint-Lazare.

Rixe mortelle entre mineurs

Saint-Etienne, 2 janvier. — A la Petite Veure, près de la Talaudière, une bagarre ayant éclaté entre des ouvriers mineurs, l'un d'eux, Faverjon, voyant son frère menacé, frappa d'un coup de couteau un nommé Duchaud, qui eut la carotide tranchée.

FEUILLETON DU 3 JANVIER. — N. 120

Martin Numa

le plus grand détective du monde

par Léon SAZIE

« Pour eux, c'était une chance rare, providentielle.

« Que font-ils ?... Ils jettent à l'eau la tunique du malheureux disparu.

« S'arrangent pour qu'on la découvre non loin de l'endroit où on a repêché le cadavre.

— Jusque-là, c'est très bien.

— Très bien. Oui, seulement ils se disent : Martin-Numa s'est occupé de cette affaire passionnante de la disparition du garçon de recettes...

— Martin-Numa depuis lors est mort... mais tout mort qu'il est il va encore s'occuper de la découverte du noyé.

— Alors pour déjouer Martin-Numa et sa terrible loupe, ils truquent les effets déposés par eux dans la Seine.

— Oui. Ils les roulent dans la boue, ils les imbibent de vase.

— Et ils ont même cette précaution de maquiller également les boutons de l'uniforme.

« Ils les trempent dans un acide qui les rouillera... qui leur donnera l'aspect de vieux boutons depuis longtemps attaqués.

— C'est exact.

— Seulement ces malins n'ont pas compté avec la loupe de Martin-Numa.

— La loupe a découvert la supercherie.

— Facilement... Elle est si grosse que même sans loupe on peut la voir, la reconnaître.

« Voyez, Prosper, les boutons ont été enduits avec un pinceau d'acide sulfurique ou chlorhydrique.

« Ils ont été attaqués... c'est vrai... très attaqués... 4rop.

« Mais le pinceau a bavé... il a envoyé de l'acide sur l'étoffe.

« De plus... dans l'eau une étoffe mouillée n'est jamais attaquée par la rouille.

« Vous pourriez mettre un mouchoir de dentelle dans l'eau grasse, dans la vase, autour d'un morceau de fer.

« Le fer se rouillera, mais le mouchoir protégé par le liquide même, sera épargné ou du moins fort peu marqué.

« Ici, c'est le contraire.

— Oui, chef, on voit des traces, et l'étoffe n'est pas attaquée par la rouille, elle est ou rongée, ou décolorée... ce qui indique l'emploi d'un acide.

— Et, mon bon Prosper, regardez ce bout de tunique que je viens de laver.

« Il apparaît comme neuf...

« La boue, la vase, certes, le recouvraient mais jamais un bout d'étoffe ayant séjourné de longs mois dans l'eau n'aurait pu conserver cette apparence.

« La vase aurait non seulement taché l'étoffe... elle serait, comme je vous l'ai dit, entrée dans la trame même, dans le fil de l'étoffe... et aucun lavage ne serait parvenu à l'en faire tout à fait sortir.

Martin-Numa conclut :

— Donc... nous sommes en présence d'un cadavre, d'un inconnu.

« Et il est certain, prouvé que ces effets ont été jetés dans la Seine non pas en même temps que ce malheureux, mais depuis quelques jours seulement.

« De plus ces effets ont été préparés comme nous venons de le dire...

« Donc, pas de doute... c'est un piège qu'on nous tendait.

— Nous n'y sommes pas tombés.

— Vous allez donc, mon bon Prosper, faire votre rapport en conséquence... Donner les preuves que ce ne peut être Eloi Vidal... sans toutefois entrer dans les détails que les intéressés, le public n'ont pas besoin de connaître.

Rentré chez lui, Martin-Numa tira de la boîte les deux empreintes de cire à modeler qui reposaient doucement sur l'ouate, et dans ce moule improvisé il coula du plâtre de statue.

Le lendemain matin il procéda au démoulage, et se trouva possesseur de la mâchoire du noyé.

Il rapprocha les deux parties du moulage, le haut du bas comme dans la bouche, et fit remarquer à Prosper que là encore il voyait parfaitement le trou fait à la longue par la pipe en terre à court tuyau, par le brûle-gueule de cet enragé fumeur.

— Maintenant, — dit-il à son second, — il vous reste à aller demander non une mèche de cheveux d'Eloi Vidal, mais s'il y en a quelques-uns sur ses ustensiles de toilette.

« Et à demander quel genre de pipe fumait Eloi Vidal.

« Quand nous saurons cela, nous aurons fait un pas de plus et nous nous serons encore écartés du piège grossier qui nous était tendu.

Prosper se rendit chez la veuve du garçon de recettes.

Il ne lui fut pas possible d'obtenir des cheveux du malheureux disparu.

En revanche, il obtint cette déclaration formelle de la veuve :

— Jamais mon mari n'a voulu fumer d'autre pipe que des pipes en bois de merisier.

« Il n'aimait ni les pipes en écume, ni les pipes en terre.

« Des pipes en bois seulement.

La veuve Vidal en montra d'ailleurs de nombreux échantillons à Prosper.

Dès lors Prosper put en toute connaissance de cause, avec toutes les preuves à l'appui, démontrer aux magistrats que le cadavre de cet inconnu n'était nullement et ne pouvait être Eloi Vidal.

Quand Prosper fit aux magistrats la démonstration de ses déclarations, quand il leur fournit les preuves précises de ce qu'il avançait, quand il expose les témoignages aussi étranges qu'inattendus, il reçut force compliments.

— Ah ! — lui dit-on, — vous êtes bien le digne élève, le véritable successeur de cet admirable Martin-Numa.

Et pendant qu'on complimentait son lieutenant, pendant qu'on faisait son éloge, qu'on regrettait sa perte, Martin-Numa tranquillement avait déclaré qu'il irait se promener et n'assisterait pas à la séance qui avait lieu dans l'amphithéâtre de la morgue.

J'y étais venu avec un de mes amis, confrère de province, de passage à Paris.

Ce confrère vint en dernier complimenter le second du roi des Détectives.

Serrant la main de Prosper que je venais de lui présenter :

— Permettez-moi, dit-il, de joindre mes félicitations à celles de messieurs les magistrats.

« Votre démonstration est tout à fait remarquable.

« Je me propose, si vous n'y voyez aucun inconvénient, d'en faire un article pour mon journal.

« Je suis certain que ça fera passer le frisson dans le dos de nos lecteurs.

Prosper, il faut le dire tout de suite, ne voulait pas accepter les éloges qu'on lui adressait.

— Vous l'avez dit, messieurs, — s'écria-t-il, — je ne suis qu'un élève du grand Martin-Numa, un modeste élève... et ici je ne fais que répéter une leçon...

Personne ne comprit, bien entendu, le sens véritable de ces paroles.

Mon ami le journaliste de province cependant, en prenant congé au revoir à Prosper, lui dit :

— Si c'est une leçon que vous répétez, elle était bien sue, et vous pouvez en prendre pour vous tout le succès.

— Ah ! monsieur, — déclara Prosper sincèrement, — si vous aviez pu voir mon vénéré et regretté chef dans l'enseignement, dans la démonstration du problème cherché, vous pourriez vous rendre compte de la différence qui existe entre ce maître merveilleux et nous, ses disciples, ses élèves.

« C'est lui, monsieur, c'est lui qui m'a montré à ne pas me laisser abuser par les apparences, à voir ce qui est à voir, alors même qu'il semble qu'il n'y a rien.

« C'est lui qui m'a enseigné à reconnaître les taches d'une étoffe, le rouille artificielle de la rouille naturelle... celles produites par les acides et celles que le temps crée longuement.

« C'est lui qui a eu cette idée de vérifier les dents d'un cadavre et rechercher dans ces derniers vestiges la dernière chance d'établir une identité.

« C'est lui, monsieur, c'est lui qui parlait par ma voix.

« Et c'est à lui que doivent revenir les compliments qu'on a bien voulu m'adresser.

Dans la soirée, Prosper devait venir me rejoindre chez moi, et y rencontrerait son chef à qui il ferait le récit de ces dernières événements, dirait comment tout s'était passé à la démonstration.

Nous étions dans mon cabinet de travail, fumant des cigares et buvant de la bière fraîche, mon confrère de province et moi parlant de choses et d'autres.

Prosper arriva à l'heure fixée.

Il s'étonna en entrant :

— Le chef n'est pas venu ! — s'écria-t-il, — lui si exact !...

« Pourvu qu'il ne lui soit encore rien arrivé...

Et avisant mon confrère de province, il s'arrêta interdit :

— Hé là ! — me dit-il, — j'ai trop parlé, je n'avais pas vu.

Mais je le rassurai...

— Non... mon ami, — lui dis-je à voix basse, — n'a pu entendre.

« D'ailleurs il ne sait de quel chef vous parlez...

Prosper alors alla serrer la main du journaliste de province.

— Je suis heureux, — lui dit mon ami, — de pouvoir chez mon camarade Courville vous dire tout l'intérêt, tout le grand plaisir que nous cause votre démonstration.

« C'est très bien, tout à fait bien...

« Et si Martin-Numa le pouvait, il vous ferait tous les compliments et il vous dirait combien il est heureux d'avoir non pas des élèves, mais des collaborateurs tels que vous.

Le journaliste tendait les deux mains à Prosper.

Mais Prosper ému, des larmes dans les yeux, s'écria :

— Ah ! chef !... Ah ! chef !... Combien je suis heureux !...

— Mon brave Prosper — fit Martin-Numa en lui donnant une affectueuse accolade — mon brave Prosper.

« Oui, je suis heureux, oui.

C'était en effet Martin-Numa qui avait tenu à assister à la première démonstration publique que ferait son élève favori.

Il voulait être là incognito, pour bien le voir, l'étudier, le juger encore, pour l'applaudir.

Et Martin-Numa, de voir était heureux comme s'il venait de remporter une grande victoire.

... Le lendemain, il partait... il se rendait à la campagne.

Cette sorte d'inactivité lui pesait.